

Zone d'aménagement concerté

Lyon Confluence 2^{ème} Phase

Lyon 2^{ème}

DOSSIER DE REALISATION

5 – PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS



Octobre 2013

Zone d'aménagement concerté Lyon Confluence 2^{ème} Phase

Programme des équipements publics

Notice descriptive

A - EQUIPEMENTS PRIMAIRES D'INFRASTRUCTURE

1 DEVOIEMENT DU COLLECTEUR MONTROCHET

Le financement et la maîtrise d'ouvrage sont assurés par la Communauté urbaine.

2 CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR ETENDU SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA CONFLUENCE

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté urbaine qui procèdera à une délégation de service public. La participation financière de l'opération ZAC 2 correspond aux réseaux sur son périmètre et à une quote-part de la chaufferie. Le financement Eco-Cité, s'il est accordé à la Communauté urbaine par l'Etat, permettra d'ajouter un système de cogénération, produisant de l'électricité à partir de la chaleur.

3 CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE D'ART PONT RAIL

Création d'un passage sous le faisceau ferroviaire entre le cours Charlemagne et le port Rambaud. La maîtrise d'ouvrage est assurée par RFF. Le financement des études est pris en charge par l'opération ZAC 2. Le financement des travaux est pris en charge par la Communauté urbaine dans le cadre d'une convention financière.

B - EQUIPEMENTS PRIMAIRES DE SUPERSTRUCTURE

4 CREATION DE LOCAUX ASSOCIATIFS ET CULTURELS

La maîtrise d'ouvrage fait l'objet d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique Ville de Lyon / Grand Lyon. Les travaux sont réalisés sur un foncier appartenant au Grand Lyon.

5 CONSTRUCTION DE LOCAUX TECHNIQUES POUR LES SERVICES PROPRETE, EAU et ESPACES VERTS

La maîtrise d'ouvrage fait l'objet d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique Ville de Lyon / Communauté urbaine. L'assiette foncière est acquise par la Communauté urbaine.

6 CONSTRUCTION D'UN GYMNASE

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Ville de Lyon. L'assiette foncière est apportée par l'opération et revendue à la Ville de Lyon.

C - EQUIPEMENTS SECONDAIRES D'INFRASTRUCTURE

7 CONSTRUCTION DE DEUX PARKINGS MUTUALISES

Le financement et la maîtrise d'ouvrage des deux parkings sont assurés par l'opération et l'aménageur. La Communauté urbaine rachète les deux ouvrages à l'aménageur.

8 AMENAGEMENT DE LA PLACE CENTRALE (hors parvis déjà réalisé en ZAC 1)

8.1 Aménagement de la place publique, plantation d'arbres de haute tige, avec deux espaces libres de plantations disponibles pour petit événementiel.

Le financement et la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble sont assurés par l'aménageur. La Communauté urbaine rachète l'ouvrage.

8.2 Eclairage public

Le financement et la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage public sont assurés par l'aménageur. Le réseau est remis gratuitement à la Ville de Lyon.

8.3 Fontaines à boire

Le financement et la maîtrise d'ouvrage sont assurés par l'aménageur. Les fontaines sont remises gratuitement à la Ville de Lyon.

9 AMENAGEMENT DE LA PLACE CASIMIR PERIER

9.1 Aménagement de la place publique en lien avec le bâtiment porche

Le financement et la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble sont assurés par l'aménageur. La Communauté urbaine rachète l'ouvrage.

9.2 Eclairage public

Le financement et la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage public sont assurés par l'aménageur. Le réseau est remis gratuitement à la Ville de Lyon.

10 AMENAGEMENT DU QUAI PERRACHE

10.1 Reprise de la voirie de desserte (hors autoroute A7) entre la rue Casimir Perier et le carrefour Pasteur.

Le financement et la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble sont assurés par l'aménageur. La Communauté urbaine rachète l'ouvrage.

10.2 Eclairage public

Le financement et la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage public sont assurés par l'aménageur. Le réseau est remis gratuitement à la Ville de Lyon.

11 VOIRIES ET RESEAUX DU QUARTIER

Y compris les passages publics entre les îlots et la transversale

11.1 Voiries et réseaux y compris raccordement au DO 181 pour rejet au Rhône

Le financement et la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble sont assurés par l'aménageur. Les ouvrages sont remis gratuitement à la Communauté urbaine. L'assiette foncière des voies acquise par l'aménageur est remise gratuitement à la Communauté urbaine.

11.2 Réseau HTA y compris renforcement hors ZAC (60% à la charge de la ZAC)

Les travaux sont sous maîtrise d'ouvrage ERDF. Le financement est réparti entre la ZAC (60%) et ERDF (40%).

11.3 Eclairage public y compris ouvrage sous-ferroviaire

Le financement et la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage public sont assurés par l'aménageur. Le réseau est remis gratuitement à la Ville de Lyon.

11.4 Fontaines à boire

Le financement et la maîtrise d'ouvrage sont assurés par l'aménageur. Les fontaines sont remises gratuitement à la Ville de Lyon.

12 AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU CHAMP

12.1 Promenades publiques : allées piétons-cycles accessibles aux véhicules de sécurité et de services et aménagement paysager latéral avec noues pour le recueil des eaux pluviales et plantations.

Le financement et la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble sont assurés par l'aménageur. Les ouvrages sont remis gratuitement à la Ville de Lyon. L'assiette foncière des cheminements publics, acquise par l'aménageur, est remise gratuitement à la Ville de Lyon.

12.2 Eclairage public

Le financement et la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage public sont assurés par l'aménageur. Le réseau est remis gratuitement à la Ville de Lyon.

12.3 Fontaines à boire

Le financement et la maîtrise d'ouvrage sont assurés par l'aménageur. Les fontaines sont remises gratuitement à la Ville de Lyon.

12.4 Système hydraulique des noues

Le financement et la maîtrise d'ouvrage sont assurés par l'aménageur. Les ouvrages sont remis gratuitement à la Communauté urbaine.

13 SANITAIRES PUBLICS

Ils seront prioritairement localisés dans les équipements publics de la Ville. Les réseaux sont pris en charge par l'opération. L'équipement en blocs sanitaires est à la charge de la Ville de Lyon.

14 AIRES DE JEUX D'ENFANTS

Le financement et la maîtrise d'ouvrage des aires de jeux sont assurés par l'aménageur. Les aires de jeux sont remises gratuitement à la Ville de Lyon.

15 VIDEO PROTECTION

Certaines places publiques de la ZAC 2 pourront être équipées de caméras de vidéosurveillance.

15.1 Infrastructure de vidéo-protection

Le financement et la maîtrise d'ouvrage des infrastructures de vidéo-protection sont assurés par l'aménageur.

15.2 Equipement de vidéo-protection

L'acquisition et la pose des caméras seront réalisées et financées par la Ville de Lyon.

D - EQUIPEMENTS SECONDAIRES DE SUPERSTRUCTURE

16 CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE DE 15 CLASSES

Le groupe scolaire sera réalisé dans la halle C3 réhabilitée, située sur un terrain de 4 400 m² apporté par l'aménageur. Il inclut un gymnase qui sera situé dans le bâtiment attenant sur l'îlot C2. 9 classes sont générées par les besoins de la ZAC, 6 répondent à des besoins hors ZAC. L'équipement est réalisé sous maîtrise d'ouvrage Ville de Lyon. Le financement de l'équipement est réparti au prorata du nombre de classes : 9/15 pour la ZAC, 6/15 pour la Ville de Lyon.

Le mobilier est financé par la Ville de Lyon.

Le volume du gymnase est livré par l'aménageur hors mobilier et équipements.

17 CREATION D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS DE 45 BERCEAUX

Structure petite enfance de 45 berceaux.

L'ensemble de 480 m² de surface utile et 250 m² d'espaces extérieurs est situé en rez-de-chaussée d'un immeuble localisé à proximité du groupe scolaire, sur l'îlot C2.

17.1 Le clos couvert, fluides en attente et le terrain sont livrés par l'aménageur.

17.2 L'aménagement intérieur et le mobilier sont financés et réalisés par la Ville de Lyon.

18 CONSTRUCTION DE DEUX SALLES MULTI-SPORTS

Deux salles multi-sports réalisées dans la halle aux fleurs réhabilitée (bâtiment conservé du marché-gare).

Le foncier est apporté par l'opération. Les travaux sont financés et réalisés par la Ville de Lyon.

PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS
ZAC Lyon Confluence 2ème phase
octobre 2013



A- EQUIPEMENTS PRIMAIRES D'INFRASTRUCTURE												
n°	Désignation de l'équipement	caractéristique physique	Surface du foncier en m²	coût estimatif du foncier et financement K€ HT		coût estimatif de l'ouvrage et financement K€ HT			COUT TOTAL K€ HT	Maîtrise d'ouvrage	date de livraison	Domanialité et gestion futures
				ZAC	Collectivité	ZAC	Bilan de ZAC	Autres				
1	DEVOIEMENT DU COLLECTEUR MONTROCHET							Com Urb				
	Dévolement du collecteur unitaire de la rue Montrochet sous l'emprise des rues Smith et D-E							3000		3000	2016	Communauté Urbaine
2	CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR ETENDU SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA CONFLUENCE							Com Urb DSP	Eco-Cité			
	Centrale d'énergie en deux sous-ensembles alimentés en bois et produisant chaleur et électricité par cogénération + réseaux desservant l'ensemble de la Confluence (ZAC 2, Sainte Blandine, ZAC 1)					3000		7000	5000	15000	2016/2017	Communauté urbaine DSP
3	CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE d'ART PONT RAIL							Com Urb				
	création d'un passage sous le faisceau ferroviaire entre le cours Charlemagne et le sud du Port Rambaud. Largeur 10m, gabarit réduit à 3,50m y compris réservation pour l'éclairage	gabarit l=10m x h=3,50 m				1100		11000		12 100	2015	RFF / Communauté Urbaine

B- EQUIPEMENTS PRIMAIRES DE SUPERSTRUCTURE												
n°	Désignation de l'équipement	caractéristique physique	Surface du foncier en m²	coût estimatif du foncier et financement K€ HT		coût estimatif de l'ouvrage et financement K€ HT			COUT TOTAL K€ HT	Maîtrise d'ouvrage	date de livraison	Domanialité et gestion futures
				ZAC	Collectivité	ZAC	Bilan de ZAC	Rachat CU	Collectivité			
4 CREATION DE LOCAUX ASSOCIATIFS ET CULTURELS - REHABILITATION DU BATIMENT PORCHE												
		4680 m² shon	3 389 m²						CU + VDL			
	locaux associatifs La Gourguillonaise	1400 m²										
	salle de musiques actuelles : restructuration/extension	1000 m²							9733			
	studios d'eneigistrement et répétition	580 m²								16133		
	salle des fêtes et des familles	500 m² + 155m² esp ext		/	?						2017	
	pôle associatif	780 m²										Communauté urbaine Ville de Lyon
5 CONSTRUCTION DE LOCAUX TECHNIQUES POUR LES SERVICES PROPRETE, EAU, ESPACES VERTS												
	Dir° Propreté et Dir° de l'Eau du Grand Lyon								CU + VDL			
			4500 m²	/	1173	/			3935			
	Dir° des Espaces Verts de la Ville de Lyon								1500			CO-MO : CU-VDL ?
6 CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE												
	Type C - 44 x 24	2 500 m² shon							VDL			
	salle d'activité	600 m² shon	2 500 m²	1240	/				6400		2018-2019	Ville de Lyon

C - EQUIPEMENTS SECONDAIRES D'INFRASTRUCTURE (1/2)												
n°	Désignation de l'équipement	caractéristique physique	Surface du foncier en m²	coût estimatif du foncier et financement K€ HT		coût estimatif de l'ouvrage et financement K€ HT			COUT TOTAL K€ HT	Maitrise d'ouvrage	date de livraison	Domainialité et gestion futures
				ZAC	Collectivité	Bilan de ZAC		Autre				
						ZAC	rachat CU					
7	CONSTRUCTION DE DEUX PARKINGS MUTUALISES											
	7.1 création d'un parc de stationnement mutualisé profond, sur l'îlot A1 pour environ 990 places	990 places	5200 m²			9 120	27 100		36 220	Aménageur y cs gestion provisoire	2017	Communauté urbaine
	7.2 création d'un parc de stationnement mutualisé profond, sur l'îlot D1 pour environ 990 places	990 places	5200 m²			5 260	30 700		35 960	Aménageur y cs gestion provisoire	2021	Communauté urbaine
8	AMENAGEMENT DE LA PLACE CENTRALE (hors parvis)											
	8.1 Aménagement de la place publique, plantation arbres de haute tige, avec deux espaces libres de plantations disponibles pour petit événementiel		0,640 ha				2800		3389	Aménageur	2014	Communauté urbaine
	8.2 Eclairage public					584						Ville de Lyon
	8.3 Fontaine à boire	2 u				5						
9	AMENAGEMENT DE LA PLACE CASIMIR PERIER							VDL				
	9.1 Aménagement de la place publique en lien avec le bâtiment porche.		0.23 ha				1070		1 164	Aménageur	2018-2020	Communauté urbaine
	9.2 Eclairage public					94						Ville de Lyon
10	AMENAGEMENT DU QUAI PERRACHE											
	10.1 Reprise de la voirie de desserte (hors autoroute A7) entre la rue Casimir Perier et le carrefour Pasteur en 2x1 voie + stationnement latéral. Végétalisation de l'interface avec l'autoroute. Réseaux comptabilisés dans le quartier		2,12 ha				4910		6390	Aménageur	2018-2025	Communauté urbaine
	10.2 Eclairage public					1480						Ville de Lyon

C - EQUIPEMENTS SECONDAIRES D'INFRASTRUCTURE (2/2)												
n°	Désignation de l'équipement	caractéristique physique	Surface du foncier en m²	coût estimatif du foncier et financement K€ HT		coût estimatif de l'ouvrage et financement K€ HT			COUT TOTAL K€ HT	Maîtrise d'ouvrage	date de livraison	Domainialité et gestion futures
				ZAC	Collectivité	Bilan de ZAC	rachat CU	Autre				
11	VOIRIES ET RESEAUX DU QUARTIER - Y cs passages publics entre les îlots							ERDF				
	11.1 Voiries et réseaux, y compris raccordement au DO 181 pour rejet au Rhône					48 463				Aménageur		Communauté urbaine
	11.2 Réseau HTA y compris renforcement hors ZAC (60 % à la charge de la ZAC)		6,87 ha	/	/	1703		1135	57 640	ERDF, RTE	2016-2025	ERDF, RTE
	11.3 Eclairage public y compris ouvrage sous ferroviaire					6314				Aménageur		Ville de Lyon
	11.4 Fontaine à boire	10 u				25						
12	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU CHAMP											
	12.1 Promenades publiques : allées piétons-cycles accessibles aux véhicules de sécurité et de services et aménagement paysager latéral avec noues pour le recueil des eaux pluviales et plantation.		2.53 ha			6963			8616	Aménageur	2016-2025	Ville de Lyon
	12.2 Eclairage public					979						
	12.3 Fontaine à boire					10						
	12.4 Système hydraulique des noues					664						Communauté urbaine
13	SANITAIRES PUBLICS											
	équipement de sanitaires localisés dans les équipements publi	4 u						loc. annuelle matériel Decaux		Ville de Lyon	2016-2025	Ville de Lyon
14	AIRE DE JEUX D'ENFANTS											
	aménagement + équipement jeux d'enfants	3 u				240			240	Aménageur	2016-2025	Ville de Lyon
15	VIDEOPROTECTION											
	15.1 Infrastructure de vidéoprotection					50		VDL	200	Aménageur	2014-2025	Ville de Lyon
	15.2 équipement de vidéoprotection à répartir sur les places	11 u						150		Ville de Lyon		

Voies de dessertes intérieures de la ZAC y compris les élargissements de trottoirs et les placettes, la transversale et le passage sud Port Rambaud / cours Charlemagne, les passages publics entre les îlots, la place en losange, l'atterrage du pont des Girondins avec passage inférieur en lien avec le passage public en cœur d'îlot C1, le cours Charlemagne (reprise des trottoirs à la création des accès aux parcelles privées du Champ)

[illegible]